

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## La Séparation des Eglises et de l'Etat

### QUATORZIÈME ARTICLE

Le décret de l'Assemblée nationale, en date du 2 novembre 1789, disait bien que l'Etat avait « la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte » et d'assurer à la dotation de chaque cure, au moins douze cents livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant.

Mais le Concordat de 1801 n'en parle pas, il remet seulement à la disposition des évêques « toutes les églises métropolitaines cathédrales, paroissiales et autres non aliénées ».

La religion catholique romaine et les autres religions ayant des ministres payés par l'Etat sont en quelque sorte des religions d'Etat et celui-ci doit leur fournir les édifices du culte. Du moment que la religion est organisée comme un service public, il est naturel que l'Etat loge les prêtres et les pasteurs et leur fournisse les bâtiments nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions publiques et rétribuées ; mais si la Séparation des Eglises et de l'Etat s'accomplit, les ecclésiastiques n'auront aucune revendication à exercer au sujet des presbytères et des édifices du culte. D'après le Concordat, l'Etat ne doit rien à l'Eglise en dehors du traitement des archevêques, des évêques et des curés. Nous ne parlons pas des desservants, non prévus par le Concordat.

Il résulte de ce qui précède que les presbytères et les édifices du culte appartiennent à l'Etat, « à la Nation », selon l'expression de 1789.

Or, voulez-vous avoir une idée de la valeur des immeubles que l'Etat affecte gratuitement au culte catholique ?

A Marseille, le palais épiscopal vaut 300 mille francs et le séminaire 650.000 francs. Dans l'Aveyron, le séminaire vaut un million ; dans le Cher, il y a un séminaire de 350.000 francs ; dans le Gard, un palais épiscopal de 575.000 francs ; dans le Loiret-Cher, un autre palais de 600.000 francs et un grand séminaire de 500.000 francs. A Rennes, le palais épiscopal vaut plus d'un million, le séminaire de l'Hérault vaut un million trois cent mille francs. Dans le Gers, il y a un palais épiscopal de 600.000 francs ; à Nantes, le séminaire vaut un million 200.000 francs. Le palais épiscopal de Reims est évalué à 3 millions et le séminaire de cette ville à 1.250.000 francs. A Arras, il y a un palais de 750.000 francs et un séminaire de 2.200.000 francs. Au Mans, l'évêque possède un hôtel princier avec parc de sept hectares agrémenté d'un séminaire valant un million.

Le palais épiscopal d'Amiens vaut un million et le séminaire de cette ville a coûté 1.680.400 francs. Le palais archiepiscopal de Lyon est estimé 800.000 francs et le séminaire 1.900.000 francs. Le séminaire seul de Luçon, en Vendée, a coûté aux contribuables français plus de 2.100.000 francs. Nous en passons.

En somme, la valeur des immeubles affectés par l'Etat au logement des archevêques, évêques et séminaristes est évalué à soixante-dix millions de francs, représentant un loyer annuel de trois millions et demi.

Au bas mot, on estime que le logement des curés et desservants vaut le double, c'est-à-dire cent quarante millions, représentant un loyer annuel de sept millions.

La valeur des cathédrales est estimée à plus de trois cents millions, ce qui représente à 3 0/0, neuf millions de bonnes et belles rentes, et si nous comptons, à 5 0/0,

le loyer annuel, il s'élève à quinze millions.

Nous ne dépasserons pas la mesure en affirmant que toutes les églises réunies valent, avec les presbytères, le double des cathédrales, soit 600 millions de capital et 30 millions de loyer annuel.

L'évêque Dupanloup écrivait : « En séparant les Eglises de l'Etat, vous allez jeter 50.000 prêtres sur le pavé, vous n'en avez pas le droit. » En attendant, ces messieurs ne sont pas dans la misère et si on leur appliquait le Concordat, — ce qui est le droit absolu de l'Etat quoiqu'en ait dit l'évêque Dupanloup, — ils se montreraient sans doute moins exigeants et parleraient moins haut.

D'ailleurs les fidèles ne les laisseraient pas mourir de faim. Pendant le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat, ne versaient-ils pas entre les mains des ecclésiastiques de quoi entretenir les Ministres et les édifices du culte ?

Nous avons sous les yeux une souscription ayant pour but la fondation de l'Université catholique de Toulouse, 82 personnes seulement ont versé 61.000 francs. En quatre listes, l'archevêque de Toulouse a réuni la somme de 3.400.800 francs. N'est-ce pas une faute que de faire payer aux contribuables des sommes énormes pour le culte pendant que les fidèles se montrent si généreux ? Au reste, c'est justice que les fidèles d'une religion paient l'entretien des Ministres et des édifices du culte.

Voulez-vous maintenant avoir une idée des dons et legs qui sont faits aux établissements ecclésiastiques ? Ouvrez le volume publié par le ministre de la justice et donnant le compte rendu des travaux du Conseil d'Etat.

Si vous prenez, par exemple, une période de cinq ans, comprise entre 1872 et 1877, vous y trouverez ce qui suit :

Dons et legs faits aux :	
Maisons de retraite.....	203.157 fr.
Chapitres.....	253.209 —
Ecoles secondaires.....	1.153.885 —
Séminaires.....	2.426.327 —
Cures.....	3.190.059 —
Evêchés.....	5.134.899 —
Paroisses.....	26.929.138 —
Autres établissements catholiques.....	17.060.515 —
Total.....	56.351.189 fr.

Soit, en moyenne, plus de 11 millions par an. En admettant que le budget des cultes concordataires comprenne les pensions et s'élève à 5 millions, les ecclésiastiques reçoivent, par an, en dons et legs, deux fois plus que l'Etat ne doit légalement leur payer. Les « 50.000 prêtres » ne mourraient pas dans la misère et ne « seraient pas sur le pavé », même si on ne leur payait rien ; or, la justice veut qu'on tienne compte des situations acquises.

Les dons et legs qui figurent dans le tableau ci-dessus ont été homologués par 10.043 décrets d'approbation rendus par le Conseil d'Etat. Il y a eu, pendant la même période, 96 décrets de rejet. Si la séparation des Eglises et de l'Etat avait été effectuée, le régime du droit commun étant appliqué aux établissements ecclésiastiques et les prêtres jouissant eux-mêmes du droit absolu d'association, aucun décret de rejet n'aurait été rendu et la somme des dons et legs aurait dépassé 65 millions.

Est-il possible, maintenant de soutenir que l'Eglise catholique romaine n'est pas privilégiée ? Et croit-on que si le Concordat est appliqué rigoureusement, les ecclésiastiques eux-mêmes n'auront pas avantage au régime de la séparation des Eglises et de l'Etat ? Personne ne saurait en douter.

Or, nous le répétons, si comme l'a promis M. Combes, président du Conseil,

le Concordat est appliqué rigoureusement, Messieurs du clergé demanderont-ils la séparation des Eglises et de l'Etat ? Nous le souhaitons, dans leur propre intérêt, car ils obtiendraient alors des avantages qui leur seraient refusés s'ils manifestaient des sentiments hostiles à la loi et à la justice.

Dans le prochain article, nous montrerons comment le budget des cultes a illégalement grossi en faveur de l'Eglise catholique.

(A suivre.)

A. ANDRÉ.

## Le Congrès Radical

Jendis est ouvert à Lyon le deuxième Congrès du parti radical et radical socialiste.

Près de mille délégués venus de tous les points de la France étaient présents. Deux cent quinze députés et 80 sénateurs avaient envoyé leur adhésion.

Notre département était représenté par M. Cocula sénateur et M. Vival député.

A 2 heures les délégués pénétrèrent dans l'immense salle du nouveau théâtre, et presque aussitôt, M. Delpech, sénateur de l'Ariège, président provisoire du Congrès, ouvrit la séance.

M. Robin, premier adjoint au maire de Lyon, président du comité radical socialiste lyonnais, prononce un éloquent discours dans lequel il développe le programme du parti radical socialiste.

Le bureau est ensuite formé : président, M. Delpech ; vice-présidents MM. Robin, Estier, conseiller municipal de Marseille, Bepmale, député de la Haute-Garonne, Debieuvre, adjoint au maire de Lille.

M. Delpech prononce une allocution très éloquente qui est souvent fort applaudie par l'unanimité des membres du congrès.

M. Delpech examine la situation politique actuelle qui n'est pas tout ce qu'elle devrait être, au point de vue démocratique.

Il préconise l'action et surtout l'organisation du parti républicain qui en maints endroits vaeul, sans indications précises.

Parlant des élections dernières, M. Delpech s'élève contre les faux amis qui ont trahi le parti en se faisant les complices de la réaction par pure jalousie, par haine locale et toujours par intérêt personnel.

M. Delpech fait appel à l'union entre tous les membres de la famille républicaine.

En terminant, le vaillant sénateur de l'Ariège, propose d'adresser un témoignage de reconnaissance au gouvernement qui applique avec tant d'énergie les lois républicaines.

M. Bonnet, secrétaire du Congrès, lit un rapport sur l'organisation et la propagande du parti radical et radical socialiste.

Dans ce remarquable rapport, M. Bonnet montre l'attitude qu'observa le comité exécutif radical pendant les dernières élections.

Il préconise l'action toujours plus forte, plus vive dans le pays, car le parti clérical s'organise puissamment.

Les moyens qu'il faut employer pour combattre l'action clérical, c'est la séparation des Eglises et de l'Etat : la suppression des monopoles et privilèges, la reprise par l'Etat des immeubles occupés par les Eglises ; la rupture avec la papauté. Sans faiblesse, le gouvernement radical doit présenter ces réformes et le parlement doit les voter.

Le ministère actuel est décidé à agir vigoureusement : le devoir des radicaux est de le soutenir.

M. Bonnet recommande surtout l'union et la formation de comités dans tous les départements. Là est la force, on l'a bien vu aux dernières élections.

Voici les dernières lignes de ce remarquable rapport qui a soulevé de vifs applaudissements :

« Bientôt probablement, quand le Parlement aura refusé l'autorisation aux congrégations enseignantes et prédicantes, abrogé la loi Falloux et arraché aux congrégations la liberté de déformer l'enfance et la jeunesse, le cléricalisme fomentera une vaste agitation et troublera l'ordre public : les tentatives faites en août étaient destinées à tâter l'opinion. Nous ne nous laisserons pas intimider et nous ne reculerons pas.

» Au Parlement, la majorité républicaine soutiendra vigoureusement le gouvernement résolu à faire appliquer la loi. De notre côté, les comités et tous les républicains radicaux et radicaux socialistes seconderont énergiquement leurs représentants et le cabinet. Nous traversons une crise où il faut payer de sa personne, montrer de l'esprit politique, agir avec fermeté et désintéressement. Notre parti en a donné des preuves fréquentes.

» Citoyens, on ne fait jamais en vain appel à votre civisme, à votre clairvoyance et à votre abnégation patriotique. Nous maintiendrons notre étroite union contre l'adversaire. Nous redoublons d'efforts pour la République. »

La deuxième journée du Congrès radical a été occupée par l'examen des questions apportées devant le Congrès.

Devant la commission de vérification des pouvoirs, un débat très vif s'est engagé au sujet du cas de M. Doumer.

Plusieurs membres du Congrès refusaient d'admettre M. Doumer qui se retira de la lutte politique pour accepter une grosse sinécure du gouvernement de Méline.

Le Congrès rejette la protestation et décide que M. Doumer peut prendre part aux débats.

Le bureau est formé pour cette seconde journée.

M. Dubief, député, élu président, prononce une éloquente allocution dans laquelle il rappelle le but poursuivi par le parti radical ; il montre le gouvernement prêt à faire l'œuvre anticléricale que le pays réclame.

Le Congrès adopte ensuite une adresse de félicitations au gouvernement.

Puis plusieurs vœux sont discutés et votés ; le Congrès vote à l'unanimité une adresse de sympathie aux ouvriers mineurs qu'il engage à rester calmes dans la revendication de leurs droits.

Un vœu de M. Huc, directeur de la Dépêche, tendant à ce que la Chambre supprime d'urgence l'inamovibilité de résidence de la magistrature, qui mêle le jage aux querelles locales et crée une magistrature de combat, est adopté.

## Au Transvaal

Les généraux boërs en Europe

Les généraux boërs arriveront à Paris lundi. Après la réception qui aura lieu à la gare du Nord, à l'arrivée du train de 12 heures 50, ils se rendront directement à l'Hôtel de Hollande, rue de la Paix, en passant probablement par la rue de Mauberge. A deux heures et demie, ils recevront des délégations des différents comités boërophiles et quelques personnes amies. A quatre heures, ils feront quelques visites.

La réunion-conférence au profit des victimes de la guerre, organisée par les comités boërs au Nouveau-Théâtre aura lieu mardi à huit heures et demie.

## INFORMATIONS

Interpellation en perspective

M. Ernest Lamy, député de Lorient, a écrit au président du Conseil pour le préve-



nir qu'il interpellera, à la rentrée, au sujet de sa circulaire aux préfets de Bretagne, visant l'interdiction de donner en breton jés instructions religieuses.

**Abrogation de la loi Falloux**

On croit savoir qu'on travaille activement en ce moment, au ministère de l'instruction publique, à la rédaction d'un projet de loi portant abrogation de la loi Falloux. M. Chaumié soumettra ce projet au Conseil des ministres quelques jours après la rentrée des Chambres.

**La grève générale**

La grève générale a été déclarée par le comité national des mineurs, qui a adressé un manifeste à tous les ouvriers des mines et des houillères.

Dans la Loire, dans le Pas-de-Calais et à Carmaux le chômage est complet; dans le Nord, un grand nombre d'ouvriers ont refusé de cesser le travail.

Des mesures d'ordre sont prises pour éviter des collisions.

**Une manifestation de l'Episcopat**

Le *Gaulois* publie de longs extraits d'un manifeste adressé par l'Episcopat français aux représentants du pays. Dans ce document, les évêques placent la cause des congrégations, déclarant que l'Episcopat et le clergé séculier ne peuvent, en cette circonstance, séparer leur cause de celle des religieux, qui est celle de l'Eglise elle-même. Le concordat, ajoutent-ils, qui donna autrefois la paix religieuse à la France pourrait encore, aujourd'hui, la lui garder, à condition qu'il fut loyalement appliqué. Le jour qu'un gouvernement libéral, fidèle à de glorieuses traditions, entreprendrait de régler, d'un commun accord avec Rome, la situation des congrégations religieuses en France, les esprits les plus prévenus, s'ils étaient équitables, s'apercevraient que l'existence de ces instituts et leur légitime épanouissement sont compatibles avec tous les droits de l'Etat, sans qu'il soit nécessaire de leur immoler leur liberté.

Le *Gaulois* croit savoir que l'initiative de cette manifestation appartient aux archevêques d'Albi et de Besançon.

Au ministère des cultes, on croit que la plupart des évêques s'abstiendront de la signer.

L'article 4 de la loi du 18 germinal an X, interdit aux évêques de délibérer en commun: il serait applicable dans la circonstance.

Soyons certains que la peur de la loi sera, pour les évêques, le commencement de la sagesse...

**A la Martinique**

Au cours de la séance qu'a tenue vendredi le comité de secours aux sinistrés de la Martinique, le ministre des colonies a fait connaître à l'assemblée quels étaient les projets que le gouvernement se proposait de soumettre au Parlement pour la reconstitution, dans la partie sud, de l'île des communes disparues ou évacuées, et pour faciliter la reprise de la vie économique au moyen d'avances de fonds non productives d'intérêts et remboursables aux commerçants et industriels sinistrés.

M. Doumergue a ajouté qu'il avait présenté les gouverneurs de la Guadeloupe et de la Guyane, en vue de l'émigration possible d'une certaine partie des populations qui ont dû évacuer le nord de l'île. Il a également fait connaître que les ministres de l'instruction publique et du commerce avaient pris les dispositions nécessaires pour faire admettre d'urgence, et à titre gratuit plus de soixante jeunes gens et enfants martiniquais dans les lycées et collèges de la métropole.

Enfin, un projet de loi sera soumis à l'approbation du Parlement, tendant à faire accorder aux veuves et orphelins des fonctionnaires disparus une pension qui sera élevée aux trois quarts du maximum de celle à laquelle ces fonctionnaires auraient eu droit.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Université de Toulouse**

La session des examens du baccalauréat s'ouvrira à Cahors:

Baccalauréat ès-lettres 2<sup>e</sup> partie (classique), rhétorique, le lundi 3 novembre à 6 h. 3/4 du matin et à 1 h. 3/4 du soir.

Philosophie, mardi 4 novembre à 6 h. 3/4 du matin et à 1 h. 3/4 du soir

Oral, à partir du jeudi 13 novembre.

Baccalauréat secondaire moderne (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties), composition le mardi 4 novembre, à 6 h. 3/4 du matin et 1 h. 3/4 du soir.

Oral à partir du lundi 10 novembre à 8 heures du matin. Les anciens admissibles passeront les premiers; ils ne seront pas convoqués.

Les candidats de philosophie sur le point de rejoindre le régiment, subiront les épreuves, en cas d'admissibilité, le samedi 8 novembre, à 8 heures du matin. Ils ne seront pas convoqués. Les intéressés devront se faire connaître le 20 octobre, par lettre spéciale adressée au secrétariat de la Faculté des lettres de Toulouse.

**Certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique**

DANS LES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

L'examen est fixé au 30 octobre 1902. Les épreuves auront lieu à Toulouse au lycée de garçons pour les aspirants, à l'école normale d'institutrices pour les aspirantes. Elles commenceront à huit heures du matin. Tout candidat devra produire pour son inscription:

1. Son acte de naissance; 2. une demande sur feuille timbrée de 0 fr. 60, adressée au recteur.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 octobre.

**Ponts et chaussées**

Par arrêté préfectoral en date du 10 octobre, M. Clerc, conducteur des ponts et chaussées attaché au service ordinaire du département du Lot est chargé de la subdivision cantonale de Lalbenque en remplacement de M. Fréjaville admis à la retraite.

M. Guirlande Gaston est nommé élève agent voyer à Bretenoux en remplacement de M. Landes, démissionnaire.

**Les billets de chemins de fer**

Les compagnies de chemins de fer français viennent de se mettre d'accord pour unifier sur tous leurs réseaux la couleur des billets de voyageurs. Bien entendu, la mesure n'aura son plein effet qu'après épuisement des stocks de billets actuels. Elle aura l'avantage d'éviter les erreurs possibles lors du passage des voyageurs d'un réseau sur un autre réseau.

Les dispositions adoptées sont les suivantes: les billets de 1<sup>re</sup> classe seront, pour toute la France, jaunes; ceux de seconde seront verts; ceux de 3<sup>e</sup> seront bruns. Les billets de demi-place seront de mêmes couleurs, mais partagés par une bande verticale; ceux des militaires et parents d'employés (quarts de place) par une bande diagonale. Les aller et retour auront le coupon de retour rayé d'une bande rouge.

**CAHORS**

**A TRAVERS NOS ÉCOLES**

III

Continuant notre enquête, nous nous rendons à l'école du Vieux Palais, où est installée une classe enfantine.

Ce bâtiment jadis occupé par une école publique de garçons, était dans un tel délabrement qu'il fallut l'abandonner afin d'éviter aux élèves qui y fréquentaient de sérieux accidents toujours possibles.

Aujourd'hui il est occupé par des sociétés de gymnastique, d'escrime, de musique, de déclamation, etc.

C'est le bâtiment des sports et des arts! On a cependant trouvé moyen d'y caser une classe enfantine qui même, serait assez fréquentée.

**L'ÉCOLE DU VIEUX-PALAIS**

Nous pénétrons dans le Vieux-Palais, et après avoir gravi de nombreux escaliers, très peu commodes, nous visitons les locaux réservés aux enfants.

Nous reconnaitrons tout d'abord que des réparations convenables dans ce bâtiment sont à peu près impossibles à exécuter. Ou tout est à refaire, ou tout doit rester en l'état actuel. Il serait difficile, en effet d'aménager, conformément aux prescriptions de l'hygiène des locaux dans une mesure telle que le Vieux-Palais: et cepen-

dant cette école reçoit plus de 100 élèves!... De ce qu'une réparation convenable est à peu près impossible, faut-il en conclure que rien ne doit être tenté?...

**PLACE THIERS**

Nous n'insisterons pas sur cette école: construite il y a peu d'années; elle est en excellent état, et si ce n'était que l'éclairage est défectueux, il n'y aurait rien à dire.

Il est vrai qu'aux réclamations que pourrait recevoir l'administration au sujet des réparations à exécuter dans cette école, l'administration peut opposer, un non possumus énergique, en prétextant que dans *quelque temps!* l'école de la place Thiers sera supprimée et transférée dans l'immeuble des Petits-Carmes.

Mais néanmoins, sous le fallacieux prétexte qu'avant peu de temps l'école de la place Thiers sera évacuée, il ne faudrait pas négliger totalement l'éclairage ou les quelques petites réparations indispensables à cette école.

Notre enquête à travers nos écoles est terminée: quoique nous ayons à dessein omis plusieurs détails qui ont leur importance, le tableau que nous avons présenté au public est de la plus stricte vérité.

Nos écoles, en général, sont en très mauvais état; les réparations à y apporter sont urgentes; des réfections seraient nécessaires.

Et pourquoi les élèves des écoles laïques ne jouiraient-ils pas d'un traitement identique à celui dont jouissent les élèves des établissements secondaires?

Tandis qu'à côté, en face, des établissements sont restaurés, mis à neuf; tandis que des réparations, sur une simple demande des chefs de ces établissements, sont exécutées, nos écoles publiques, où sont entassés, les fils d'ouvriers, sont dans un état épouvantable de délabrement.

On n'a pas craint de dépenser des dizaines de mille francs pour faire agrandir des locaux qui pouvaient, largement, suffire à la population scolaire actuelle qu'ils contiennent; on ouvrira des crédits pour permettre aux enfants des bourgeois de prendre leurs récréations dans des cours bien aérées, bien éclairées, bien aménagées; oserait-on plaindre 50 francs pour faire mettre un bec de gaz, ouvrir une fenêtre de plus, aménager proprement les classes afin que les enfants des ouvriers puissent voir, respirer, travailler convenablement?

Pour les élèves des établissements secondaires on serait disposé à acheter des maillons de campagne: refusera-t-on de faire mettre une porte aux water-closets des écoles laïques?

Ces jours derniers même, dans une cour du lycée, pour que le gravier ne blesse pas les pieds des élèves, on a fait cimenter une partie de la cour.

Dans nos écoles laïques, — pour assouplir sans doute les grosses semelles des souliers des enfants, — on avait empierré la cour...

Certes nous n'avons pas l'intention de blâmer le moins du monde, par les critiques qui précèdent, notre sympathique municipalité.

Nous savons quelle est sa profonde sollicitude pour nos concitoyens, en général, et pour la classe ouvrière, en particulier, et c'est précisément pourquoi elle nous permettra d'appeler sa bienveillante attention sur l'état lamentable des immeubles de nos écoles; nous sommes convaincus qu'elle s'empressera de donner satisfaction aux légitimes revendications des mères, des élèves et des parents.

**LA RÉD.**

**Statistique des décès de la commune de Cahors**

PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1902

On a enregistré 15 naissances et 20 décès dont 8 féminins et 12 masculins.

Sur ces vingt décès, on compte trois octogénaires, trois septuagénaires et deux sexagénaires.

Il faut signaler un décès dû à l'engine diphtérique et un décès dû à la coqueluche.

D' C. PIETTRE

**Société agricole et industrielle du Lot**

La Société Agricole et Industrielle du Lot, se réunira Samedi 11 Octobre 1902, à trois

heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

**Ordre du jour**

1<sup>o</sup> Lecture du Procès-verbal de la dernière séance;

2<sup>o</sup> Programme du Concours de Boucherie en 1903.

3<sup>o</sup> Communications diverses et Correspondance.

**Théâtre de Cahors. — Tournées Castelain**

Rappelons à nos lecteurs que c'est le jeudi 16 octobre prochain, que sera donnée l'unique représentation de la tournée Castelain. Dans la même soirée, cette troupe remarquable par son homogénéité, interprétera: « Les Deux Fiancés », une délicieuse comédie en un acte, du théâtre du Gymnase; « Les Deux Ménages », pièce en trois actes de la Comédie-Française, chef-d'œuvre bien français et surtout bien parisien; « Les Deux Divorcés », pièce en un acte, du théâtre des Nouveautés, et qui n'est qu'un éclat de rire auquel se mêlent quelques larmes assez à temps séchées pour finir sur une note gaie. M. Castelain et ses excellents comédiens sont certains de retrouver leur succès habituel avec ce spectacle réellement exceptionnel.

**Musique du 7<sup>me</sup> deligne**

PROGRAMME DES 9 ET 12 OCTOBRE

Allegro militaire.	X.
L'Ambassadrice (ouv.).	Auber.
Rose Mousse (valse).	Bosc.
Les Pantins de Violette (fantaisie).	Adam.
Retraite espagnole.	

Alles Fénélon de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

**PROFESSEUR DE MUSIQUE**

M<sup>lle</sup> DELCROS, Elève et Lauréat du Conservatoire de Toulouse, prévient les familles qu'elle donnera des leçons particulières et ouvrira des Cours de Solfège, de Piano et de Chant, à la rentrée des classes, 9, rue Fénélon à Cahors.

**Arrondissement de Cahors**

**ST-DAUNES. — Fête votive.** — Le riant petit village de Saint-Daunès, situé aux portes du chef-lieu de son canton, organise de grandes réjouissances à l'occasion de sa fête patronale.

Trois jours de fête, les 11, 12 et 13 octobre courant.

Rien n'a été négligé pour donner le plus d'éclat possible à cette réjouissance annuelle.

**DURAVEL. — Mort d'un Centenaire.** — M. Combecave, centenaire, est décédé. Jusqu'à sa dernière heure, il a conservé la plénitude de ses facultés.

**CASTELFRANC. — Suicide.** — Hier matin à 6 heures, le nommé Lhermet, charpentier, né à Saint-Médard en 1851, s'est jeté volontairement dans le Lot.

Malgré de prompts secours, ce n'est qu'après deux heures de recherches, qu'on a pu retirer le cadavre de ce malheureux.

On ne connaît pas encore les motifs qui ont poussé Lhermet à cette fatale détermination.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Conférences pédagogiques.** — Les conférences pédagogiques auront lieu dans l'arrondissement de Figeac aux dates suivantes, et à neuf heures du matin:

St-Céré, le mardi 14 octobre; Bretenoux, le mercredi 15 octobre; Lacapelle, le vendredi 17 octobre; Livernon, le samedi 18 octobre; Figeac-est et Figeac-ouest, le lundi 20 octobre; Cajarc, le mardi 21 octobre; Latronquière, le jeudi 23 octobre.

**Succès scolaire.** — La jeune Antoinette Bouzon, élève du cours complémentaire de jeunes filles, vient d'être reçue à l'examen du brevet élémentaire. Nos félicitations aux maîtresses et à l'élève.

**SOUCÉYRAC. — Foire du 4 octobre.** — Malgré une journée de pluie, la foire a été assez bonne au point de vue des transactions. A signaler une hausse sensible sur les veaux, qui se vendaient de 85 c. à 1 fr le kilo; porcs gras, de 85 à 95 fr. les 100 kilos; volaille, 1 fr. 20 le kilo; œufs, 80 c. la douzaine



**SAINTE-PIERRE-TOIRAC.** — *Mort soudaine.* — Mardi soir, au moment de quitter le travail, M. Eche, poseur de la voie à Toirac, est mort subitement. Le docteur de la compagnie, appelé, a constaté le décès. Cette mort est attribuée à la rupture d'un anévrysme.

**VIASAC.** — Le *Quercinois* s'ement d'un entre-filet paru dans le *Journal du Lot*.

Si notre confrère apportait un peu moins de parti pris dans sa lecture, il aurait constaté que nous n'avons fait que reproduire une information de la *Dépêche*, sans aucune mauvaise pensée, du reste, car nous n'avons jamais eu l'intention de porter une accusation quelconque.

Le *Quercinois* jugerait-il les autres l'après lui-même ?

**Chez nos voisins**

**BALAGUIER (Aveyron).** — *Obsèques.* — Les obsèques de M. Deilor ex-directeur du cours complémentaire de Rieunpeyroux (Aveyron) dédés subitement, ont eu lieu Jeudi 9 octobre à 10 heures du matin.

Un grand nombre d'instituteurs et d'insitutrices de l'Aveyron et du Lot y assistaient.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM Seau, directeur d'école à Capdenac-gare; Calmel, instituteur en retraite à Asprières; Mazet, instituteur en retraite, à Sainte-Pierre Toirac et Aussel, instituteur en retraite à Carayac.

**AVIS**

**M. Aimé WILCKEN,** Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux. Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste; prothèse en tous systèmes; célérité et discrétion.

**PLUS de CAMBRIOLEURS!**

Succès du jour

**AVERTISSEUR PERRO**

PORTES ET FENÊTRES

**AGUZOU**

Électricien, rue du Lycée, Cahors

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché des fonds d'Etats, de nos rentes notamment, est plutôt hésitant; les réalisations que nous signalions dès hier ont continué.

Cependant notons des demandes peu suivies sur les fonds Ottomans qui sont en hausse notable. Nos rentes clôturent: le 30/0 à 100,05 en baisse de 10 centimes; le 3 1/2 0/0 à 101,27 au lieu de 101,42 précédente clôture; l'amortissable à 99,75 n'a pas varié.

Le Comptoir National d'Escompte ferme à 579; le Crédit Foncier à 752; le Crédit Lyonnais à 1073 et la Société Générale à 617.

Les Chemins Français ont baissé; le Lyon à 1439; le Nord à 1836 et l'Orléans à 1502.

Le Suez a repris de 15 fr. à 3860.

Parmi les fonds étrangers: l'Extérieure finit à 88,45; l'Italien à 103,05; le Portugais à 32,20.

Le Turc D a passé de 28,60 à 28,75; la Banque Ottomane de 585 à 592 dernier cours.

**7<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE**

**COMMISSION DES ORDINAIRES**

**Adjudication**

Le lundi 3 novembre 1902, à 2 heures de l'après-midi, la Commission des Ordinaires du 7<sup>e</sup> de ligne procédera à la caserne Bessière, sous soumission cachetée, à l'adjudication de la viande fraîche nécessaire aux ordinaires de la troupe pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1903.

Les personnes qui désireraient soumissionner adresseront leur demande, accompagnée d'un extrait récent de leur casier judiciaire, au Président de la Commission des ordinaires avant le jeudi 30 octobre 1902, terme de rigueur.

**MARCHÉS**

**La Villette**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1993	1913	1.04	à 1.50
Vaches.	690	570	0.96	à 1.48
Taureaux.	186	136	0.94	à 1.26
Veaux.	1629	1312	1.40	à 2.00
Moutons.	14926	14000	1.48	à 2.12
Porcs.	4720	4720	1.08	à 1.42

**Bordeaux**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	189	108	70	à 73
Vaches.	32	20	64	à 66
Moutons.	396	396	98	à 97
Porcs.	1270	1270	55	à 62

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1558<sup>e</sup> livraison (11 Octobre 1902).

Nini la Fauvette, par Ernest Daudet. — L'Alcool pour le chauffage, l'éclairage et la force motrice, par Daniel Bellet. — Voix lointaine, par M<sup>me</sup> Barbé. — Le petit Leveillé, par M. Albert Cim. — Mozart, par H. Heinecke.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 9 octobre 1902.

V<sup>ie</sup> Nacla Chronique. — Daniel Riche: Loin des yeux... — Théodore Cahu et Louis Forest: Vers la Paix (suite). — M<sup>me</sup> Stanislas Meunier: La Voisine (suite). — Paul de Sémant: Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mérouvel: Bâtards (suite). — Le Comte Léon Tolstoï: Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla: La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

**SAINTE-NICOLAS.** — 23<sup>e</sup> année. Sommaire du n<sup>o</sup> 45 — du 7 octobre 1902.

Mademoiselle Garo, par Marthe Bertin. — Bal de Lapins, par Oncle Job. — Histoire d'un dictionnaire latin, par J. Malassez. — Marrons glacés, par Yette Noël. — La Capitaine du Yucatan, par E. Salgari. — Les deux Gâteaux (poésie). — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de J. Bertet, A. Bertrand, Valvèrane, P. Gamba, A. Leroux.

par lettre affranchie. Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris et chez tous les libraires.

Paris et Départements: six mois 10 fr. : un an 18 francs.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

**SEMAINE POPULAIRE**

Voici le Sommaire du N<sup>o</sup> 2 (11 Octobre):

**Actualités.** — Les Vendanges en Champagne (9 illustrations). — Les modes à New-York et le nouveau pont de Brooklyn. — **Beaux-Arts.** Les leçons du grand-père.

**Les Arts de la Femme.** Installation intérieure de la Maison (M<sup>me</sup> A.), Blanchissage (B. C.), Repassage (La Première), Travaux de fantaisie (Etiennette), Cuisine. Les Recettes de Gertrude (6 illustrations).

**Fantaisie humoristique.** Le Dictionnaire, par Xanrof (3 illustrations). **ROMANS.** — **L'Héritage**, par J.-Rosny (5 illustrations), **Les Couteaux d'or**, par Paul Féval (4 illustrations). — **La Semaine humoristique à l'étranger**, I. La Politique. (9 illustrations), II. Variétés, (6 illustrations).

32 pages de texte et 41 gravures pour 15 centimes. En vente chez tous les libraires et marchands de journaux

Envoi gratis et franco d'un numéro spécimen sur demande

**ABONNEMENTS**

10, rue Saint-Joseph, Paris, 2<sup>e</sup>

	Trois Mois	Six Mois	Un An
France...	2 fr.	4 fr.	7 fr. 50
Etranger..	3 fr. 50	5 fr.	10 fr.

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

**Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs**

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1902

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une

gare quelconque du même réseau situé dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera d'un mois.

**VOYAGES D'EXCURSIONS**

**AUX Plages de la Bretagne**

Tarif G. V. N<sup>o</sup> 5 (Orléans)

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après:

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Plœrmel, Vannes, Auray-Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Château, I. I.

Durée: 30 jours

Prix des billets (aller et retour): 1<sup>re</sup> Classe, 45 fr. — 2<sup>e</sup> Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Tempé
	maxima	minima		
5 Dim.	+ 14.5	+ 11	761	Beau
6 Lundi	+ 14	+ 9	761	Couvé
7 Mardi	+ 16	+ 10	758	Pluie
8 Mer.	+ 16	+ 9	755	Beau
9 Jeudi	+ 20	+ 10	750	Vent
10 Vend.	+ 21	+ 11.5	753	Beau
11 Sam.	+ 18	+ 9	758	Beau

Allédo moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable

D<sup>r</sup> HERBEAU

**LE PAYS**

DES

**CHIMÈRES**

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XXXI

Désespoir

Creps ne paraissait plus entendre ce que lui disait son ami Donatus, tandis que celui-ci faisait cuire la soupe inventée par lui.

Il accepta pourtant un peu de cette nourriture peu substantielle, mais il la rejeta aussitôt avec dégoût, comme le fit à son tour le cuisinier lui-même.

Donatus dit alors à Jean, d'une voix émue.

— Qu'avez-vous, cher monsieur, vous paraissiez inquiet? craindriez-vous de voir votre ami mourir au milieu de ce désert!

— Qui peut assurer que toi et moi, sortirons vivants de ce pays maudit? répondit celui-ci, avec tristesse. Notre destinée est terriblement menacée. Mais nous avons mérité notre sort, en agissant avec folie et en tentant une œuvre

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas des traités avec l'Agence Havas.

maudite. Nous vivions dans un pays libre et gouverné, avec nos parents et nos amis, nous n'étions point dans l'indigence, et nous avons méprisé ce bonheur, ce bien-être, moi pour acquérir l'indépendance, toi pour gagner de l'or.

Nous en avons eu, il nous en reste encore de cet or infâme, et pourtant il nous est impossible de donner à manger à notre ami et de nous nourrir nous-mêmes. Oui! je suis libre et indépendant, comme l'est la bête sauvage qui peut bien brouter de l'herbe, mais qui risque d'être dévorée par d'autres animaux. Remercions donc la providence qui ne nous a pas encore punis de notre témérité.

Donatus s'était emparé de la main de Jean.

— Allons! cher monsieur, fit-il, ne vous laissez point aller ainsi au découragement. Notre camarade dort paisiblement à cette heure. Nous n'avons donc pas à nous plaindre d'autre chose que de la peine que nous occasionne et que nous cause sa maladie. Demain matin, il se sentira mieux. Nous n'avons pas rencontré de coureurs de bois ou Peaux-Rouges, pas même d'animaux féroces depuis l'ours gris qui a dévoré mon pauvre mulet. Voyons, cher monsieur Jean, je vois bien que c'est la maladie de M. Victor qui vous rend soucieux. Reprenez courage, je puis vous certifier qu'il ira mieux demain matin. Aussi longtemps que la vie est là, l'espoir ne doit pas nous abandonner. Supportons nos angoisses avec courage.

Jean garda le silence quelques moments. A

la fin il se leva et dit à Donatus.

— Va reposer, mon ami. Je vais veiller moi et je donnerai à boire à notre ami, s'il me le demande. Dans deux heures je te réveillerai pour faire sentinelle à ton tour.

— Mais vous m'effrayez en me parlant de la sorte, répliqua Kuik. Pensez-vous donc que M. Victor soit dangereusement malade?

— Non! mais il est important de ne pas le perdre de vue: je me charge de ce soin. Va dormir, mon ami, va.

XXXII

*La délivrance*

Victor avait dormi à peine deux heures avec calme, puis, la fièvre qui avait la veille accablé le pauvre garçon, avait repris le dessus. Sa tête brûlait, sa respiration devenait saccadée; il avait perdu l'usage de sa raison, et à chaque instant on l'entendait dire:

— A boire! à boire!

Creps et Donatus étaient venus s'asseoir à ses côtés, tenant une gourde pleine d'eau dans leurs mains. Vers minuit, la fièvre parut décroître, et les amis respirèrent quelque espoir; mais ce calme ne dura pas; la fièvre reprit le dessus avec plus de force.

On l'entendait parler de la Belgique, de sa mère bien-aimée, et de Lucie. Il remerciait Dieu qui le ramenait millionnaire dans son pays.

Ces paroles déchiraient le cœur des deux camarades.

Pendant un certain temps, Roseman conti-

nua à divaguer. Sa voix redevenait de plus en plus faible et il finit par s'endormir.

— La terrible fièvre vient de cesser! s'écria Donatus. Il y a donc de l'espoir, M. Jean. Oui! espérons ensemble.

— Espérer, à quoi bon? qu'allons-nous devenir. Moi-même je souffre de la faim.

— Tenez! tenez, fit le pauvre paysan Flamand en prenant quelque chose dans l'obscurité, mangez ça.

— Qu'est-ce que cela? Les oiseaux destinés à Victor! s'écria Jean, plutôt mourir que de prendre sa part.

— Mangez, vous dis-je. J'irai dans la forêt demain avant l'aube et je trouverai de quoi remplacer cela, dussé-je creuser la terre pour y découvrir des racines. Voyez! il fait clair de lune et je vais partir à la recherche de quelque nourriture. Mangez ces oiseaux, vous dis-je, ou je vous quitte pour ne plus revenir.

— La faim est une terrible souffrance! murmura Creps. Voyons! tu vas également manger un de ces oiseaux.

— Moi! s'écria Donatus. Je n'ai pas d'appétit et je puis attendre quelques heures de plus. Veillez à côté de M. Victor. Je ferai mon possible pour revenir ici avant le lever de l'aurore. Je vais aller à la chasse et je rapporterai du gibier, coûte que coûte. Nous déjeunerons comme des princes.

Il disparut en disant ces mots.

(A suivre.)



MADemoiselle  
**MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

III

Les tours de Tregenna

Il dina, fit sa toilette et se fit conduire à Lowndes Square ; mais les persiennes étaient fermées, le mobilier avait été enseveli dans ses suaires de toile de Hollande et la vieille femme chaussée de pantoufles qui vint lui ouvrir la porte lui apprit que la famille était partie du matin même pour le comté de Sussex.

— Alors, je n'ai pas autre chose à faire qu'à les suivre, pensa sir Arthur. Je le lui dois... elle est ma fiancée. Je m'y rendrai demain.

Il retourna à son hôtel par le crépuscule argenté d'un soir d'été.

Londres lui semblait nouveau, après les longues années qu'il avait passées à parcourir

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

les solitudes du Canada, les plaines brûlantes du Mexique, les jungles de l'Inde et les prairies de l'Amérique Centrale ; le Babel moderne l'étonnait, avec ses bruits et son mouvement incessants.

Il s'assit dans le fauteuil près de la fenêtre ouverte de la salle de réunion de l'hôtel, et la gravité rêveuse qui lui était habituelle se peignait sur son visage aux derniers reflets du jour prêts à s'éteindre.

C'était un homme très grand et de très bonne mine que ce baronnet de Cornouailles avec ses yeux gris profondément enfoncés dans leurs orbites, sa chevelure blonde coupée ras, ses favoris blonds, mais ce n'était pas un bel homme.

C'était peut-être la figure d'un étudiant brûlé par le soleil, mais ce n'était pas celle d'un Adonis ; c'était une figure qui pouvait prendre un air aussi sévère que celui de la mort.

C'est une figure à la fois fière et grave, mais une figure à laquelle les hommes pouvaient se fier et que les femmes pouvaient aimer en raison de tout ce qu'elle exprimait, une figure qui s'éclairait d'une gaieté et d'une générosité étonnantes, quand elle souriait ; mais sir Arthur Tregenna ne souriait pas souvent.

La gravité réfléchie de son expression était un peu plus accentuée encore que de coutume, ces doux soirs d'été, au moment où il était assis dans la chambre de son hôtel.

— J'ai vingt-neuf ans, pensait-il et je me trouve seul en Angleterre, ce premier jour de mon retour, comme si je n'y avais jamais mis

le pied. Il est temps d'abandonner cette existence de Bédouin, de vagabondage perpétuel, de me ranger, comme le disent nos voisins les Français, et de prendre enfin les habitudes des gens civilisés. Et, tout compte fait, je ne sais pas si une existence tranquille me conviendrait, et si je ne serais pas plus heureux de reprendre mes anciennes habitudes. Si je la rencontre comme je l'espère, cette existence pacifique, ce sera certainement avec bonheur que je reprendrai mes voyages. Une coquette de Londres n'est pas la femme qu'il faut à un homme simple et pratique comme moi. Je veux une femme et non un papillon. Comme dit le proverbe « Qui est-ce qui voudrait vivre avec une poupée, fût-elle parée comme une chaise ? » Une femme qui a été la beauté en vogue à Londres pendant trois saisons consécutives, et qui, de plus, est une coquette, ne peut pas être ma femme et ne saurait devenir la maîtresse de Tregenna. Mais mon père voulait que je n'épousasse pas une femme avant de l'avoir vue, et ses desirs sont sacrés pour moi. Il est étonnant pourtant qu'elle soit restée fille jusqu'à présent, en dépit de sa beauté, de sa grâce, et du charme fatal dont on la dit pourvue. Beaucoup de maris se sont offerts, mais elle les a refusés tous, quels que fussent leur rang, leur puissance et leur fortune.

Sir Arthur était revenu dans sa patrie avec des intentions matrimoniales.

Son père, qu'il avait perdu, et le comte actuel de Ruysland, quoique différents à beaucoup d'égards, étaient étroitement liés d'amitié.

Le baronnet de Cornouailles dans sa simplicité, s'était laissé éblouir par son ami le pair, qui était beaucoup plus brillant que lui, et quand le pair était tombé dans la pauvreté, la bourse et le bon cœur de son ami avaient été à son service.

Le vieux sir John avait aimé et admiré la petite Cecil au-dessus de tout, après son fils.

Sa belle figure, ses boucles dorées, ses yeux noirs venaient souvent apporter comme un rayon de soleil dans les vieux appartements obscurs de Tregenna ; et les notes claires de la voix de la petite fille les remplissaient de gaieté.

Dans ses visites à Tregenna, elle n'avait jamais rencontré le jeune Arthur ; il était alors à Oxford.

Ils s'étaient vus pourtant une ou deux fois par hasard.

Mais l'amitié qui unissait les pères ne s'était pas reproduite dans le cœur des enfants.

La petite Cecil, avec ses robes blanches et ses ceintures bleues, ses cheveux frisés et flottants, ses yeux effarés et vifs, n'était qu'une enfant frivole et insignifiante pour ce grand garçon pédant, sachant le grec et parlant le latin, qui prenait ses grades à l'Université ; tandis que lui, avec sa raideur, sa sérénité, il était un objet de terreur et de respect pour la fille du comte.

(A suivre).

MAISON  
**LOUBEYRE**

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

ÉTUDE DE  
**M<sup>e</sup> FRANCK CHATONET**

AVOUÉ A CAHORS

5, RUE FÉNELON

Succ<sup>r</sup> de M<sup>rs</sup> DUPUY et LACOSSE

**VENTE**

au tribunal civil de Cahors par devant Monsieur FIEUZAL, juge commissaire, le MERCREDI VINGT-DEUX OCTOBRE mil neuf cent deux,

D'une entière propriété sise communes de CRAYSSAC et de CATUS, dépendant de la succession vacante de Monsieur Jean-Baptiste PONTIÉ, quand vivait propriétaire à Crayssac.

La vente aura lieu en quatorze lots sur les mises à prix suivantes :

Premier lot, mise à prix	1.500 fr.
Deuxième lot, mise à prix	500 —
Troisième lot, mise à prix	500 —
Quatrième lot, mise à prix	50 —
Cinquième lot, mise à prix	800 —
Sixième lot, mise à prix	1.000 —
Septième lot, mise à prix	1.000 —
Huitième lot, mise à prix	200 —
Neuvième lot, mise à prix	2.000 —
Dixième lot, mise à prix	10 —
Onzième lot, mise à prix	100 —
Douzième lot, mise à prix	10 —
Treizième lot, mise à prix	2.000 —
Quatorzième lot, mise à prix	100 —
Total des mises à prix...	<b>9.870 fr.</b>

En vertu des dispositions du jugement ordonnant la vente, Monsieur le juge commissaire pourra, faute d'enchères, baisser les mises à prix.

Après l'adjudication partielle de chaque lot, les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième lots seront blottés et remis en vente en un seul lot sur

la mise à prix formée par le total des prix d'adjudication. S'il ne survient pas d'enchères les adjudications partielles seront maintenues.

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente devront être payés par les adjudicataires, en sus de leur prix, dans les dix jours de la vente et au marc le franc des prix d'adjudication.

Dans le cas où l'un quelconque des lots ne serait pas adjugé, les frais seront payés par les adjudicataires des autres lots et au marc le franc des prix des lots adjugés.

Pour extrait certifié sincère,

Cahors le 3 octobre 1902

L'avoué poursuivant :  
F. CHATONET.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> CHATONET, avoué poursuivant, en son étude sus indiquée, ou à Monsieur MEGES, commis greffier, curateur à la succession vacante du dit Pontié.

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2376 du 11 octobre 1902.

Obsèques de Zola : Le char funèbre Place Clichy. — Les honneurs militaires. — Les couronnes. — Délégation de mineurs. — Au cimetière Montmartre. — Discours de MM. Chaumié, Abel Hermant et Anatole France. — La Foule.

Inondations en Sicile : La catastrophe de Modica. Métropolitain de Paris : Ouverture de la Section de la ligne n° 2 : De l'Etoile à la Place d'Anvers.

Retour du « Fram », à Christiania : Le Capitaine Swerdrup et l'armateur Ringués. — L'exploration polaire.

Le Jeu de Golf : M. Maguise. — Club de la Boule. — A Dieppe. — Une partie à l'Ermitage. — Champions américains.

Délimitation de la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or : Commission Anglo-Française.

Beaux-Arts : Un personnage, tableau de M. Darien (Gravure de Dochy).

Le château de Grignan : L'ancienne résidence de M<sup>me</sup> de Sévigné. — L'Eglise Saint-Sauveur. — Vue ancienne et vue actuelle du château.

Les généraux Rau, Passerieu et Michal commandants les 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> corps.

Ligne de Carmaux à Rodez : Inauguration du Viaduc de Tanus et du Pont de la Gasquerie.

Portrait de M. Darimon, l'un des Cinq du second empire.

Roman illustré : L'Enjeu du Bonheur, par Mvrez. — Ponce

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Maison et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1533 du 11 Octobre 1902.

Le tonner à pétrole du canal de Nivernais, par Daniel Bellet. — La flore des murailles et des chaumières, par Virgile Brandicourt. — Les ardoisières, par Pierre de Mériel. — Stéréoscopie, par L. Stockhammer. — La conservation des rai-

sins à Thomery, par Albert Maumené. — Concentration de l'acide sulfurique, par Jacques Baral. — Flèches de chasse des Chinois laï. — Canaux et végétation lunaires, par J. Garcin. — La vision et les organes lumineux dans les profondeurs de la mer, par Dr L. Laloy. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 6 octobre

1902, par Ch. de Villedeuil. — Les maladies de l'air comprimé, par L. Carré. — Une maison à New-York, par J. G.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Le propriétaire-gérant : A. COGUESLANT.

**AUX FAMILLES**  
Avec 20 CENTIMES par Jour  
**FAIRE FORTUNE**

Quelle est la seule préoccupation de tous les parents ? Ren tre ses enfants heureux, leur préparer une situation pour que leurs jours soient radieux. Avec quelle douceur les parents font des sacrifices pour que leur progéniture ne connaisse, plus tard, que la tranquillité ! Tous les parents disent : « Nous mourrions contents si nous voyions nos enfants heureux » ; cela ne résume-t-il pas toutes les ambitions, tous les desirs et préoccupations des parents ?

Au vingtième siècle, la lutte pour la vie, déjà fort âpre, ne sera que plus ardente ; les situations ne seront que plus difficiles ; aussi, le souci de chaque famille est de se préoccuper de chercher à assurer cet avenir. Voir ses enfants riches ou aisés, n'est-ce pas le secret désir de chacun ?

**Être riche, n'est-ce pas tout ?**

Comment aspirer à la fortune ? Comment réaliser ces projets ? Il n'y a que les loteries, ou tout au moins, il n'y en a qu'une seule, et qui est bien française, puisqu'on est assuré de toucher presque toujours trois fois ses versements.

Achetez l'obligation Panama participant à 385 tirages avec 212 millions de francs de lots : les titres ne gagnant pas de lots sont remboursés à 400 fr.

Les titres sont garantis par un dépôt de 104 millions de francs au Crédit Foncier de France ; il y a six tirages par lots de

500,000<sup>f</sup>, 250,000<sup>f</sup>, etc.

La CAISSE GÉNÉRALE vend ces titres au prix de 175 fr. ; et pour en faciliter l'acquisition, elle accepte aussi le paiement par mensualités de 7 fr. ; dès le premier versement le souscripteur reçoit le titre représentatif ; il a droit à tous les tirages et à tous les lots dès son premier versement.

Le restant à payer, soit 168 fr. ; s'effectuera par versements mensuels de 7 fr. ; l'encaissement se fait par la poste au domicile du client. On peut souscrire le nombre de titres qu'on désire.

En économisant 20 centimes par jour, on risque de gagner un lot de 500,000 fr. qui, payé en pièces de 5 fr., pèse 2,500 kilos, et on est assuré de toucher toujours 400 fr. pour 175 fr. de versés.

Existe-t-il un père, une mère à qui on dit : « Economisez 20 centimes par jour pour votre bébé, vous pouvez le voir riche d'un instant à l'autre ; dans tous les cas, c'est une simple économie totale de 175 fr. pour laquelle vous toucherez 400 fr. si ce n'est un gros lot ! » qui puisse hésiter ?

Reine des Valeurs à Lots

Tirage prochain : 15 Octobre. Gros Lot : 250,000 F.

Pour souscrire : Adresser un mandat-poste de 7 francs (par titre qu'on désire souscrire) à M. l'administrateur de la Caisse Générale, 358, rue Paradis, Marseille, ou écrire tout simplement ; la Caisse Générale fera encaisser par le facteur au domicile, si on le désire ; ceux qui désirent participer au prochain tirage sont avisés de prendre leurs dispositions dès à présent, car après ce sera trop tard. « Il ne faut jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire la veille. » Prière de nous envoyer les prénoms des enfants et indiquer le nombre des titres qu'on veut acquérir. Les tirages ont lieu à Paris. La Caisse Générale télégraphie aux gagnants.